




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2017-48**

Séance publique du

3 février 2017

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20170203- lmc1102690-DE-1-1
Date de signature : 07/02/2017
Date de réception : mardi 7 février 2017
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : DENOMINATION DE VOIE - PLACE DOCTEUR JEAN-MARIE ROURE - SECTEUR DE
PUYRICARD**

Le 3 février 2017 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 27/01/2017, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Abbassia BACHI à Mme Arlette OLLIVIER, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Brigitte DEVESA à Madame Danièle BRUNET, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Reine MERGER, Madame Coralie JAUSSAUD à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Sophie JOISSAINS à Madame Odile BONTHOUX, Madame Gaele LENFANT à Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Claude MAINA à Eric CHEVALIER, Monsieur Stéphane PAOLI à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Marc PERRIN à Madame Sylvaine DI CARO.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Catherine ROUVIER.

Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Jean-Pierre BOUVET donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services
Techniques
D.G.S.T. Adjoint Infrastructures et
Déplacements

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 FÉVRIER 2017

Nomenclature : 8.3
Voirie

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre BOUVET
CO-RAPPORTEUR(S) : M. CHEVALIER Eric

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : DENOMINATION DE VOIE - PLACE DOCTEUR JEAN-MARIE ROURE - SECTEUR DE PUYRICARD- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Sur le secteur de Puyricard, une place faisant office de parking située à proximité de l'école primaire Jean Maurel, à l'angle du boulevard des Camus et de la rue Lucie Daumas, n'est pas dénommée.

Pour faciliter le repérage des usagers et rendre hommage à une famille habitant le plateau de Puyricard depuis de nombreuses années et ayant cédé le terrain permettant d'aménager le parking situé sur cette place, il vous est proposé la dénomination ci-après selon le plan joint :
- **Place docteur Jean Marie ROURE**

Le Docteur Jean-Marie ROURE est né le 24 août 1901 à Aix en Provence.

- Études au collège du Sacré-Cœur d'Aix en Provence,
- Bachelier en 1920,
- Licencié ès Sciences en 1923,
- Diplômé d'hygiène de la Faculté de Montpellier en 1924,
- Diplôme de pharmacien 1924/25,
- Docteur en médecine en 1938.

Chargé de famille (4 enfants), il sera rappelé de septembre 1939 à juillet 1940 en tant que Lieutenant-Pharmacien, à Nice puis à Pertuis.

A Marseille, il crée la "Grande Pharmacie Saint Lazare", puis une entreprise de maçonnerie avec laquelle il construit la "Clinique Roure" sur une parcelle familiale, clinique qui évolue en trois temps : 1/-Accouchements, 2/-Chirurgie générale et cardiaque, 3/-Traitement des cancers par Cobalt et Cæsium.

En 1965, il crée une Entreprise de Travaux Publics, vend sa clinique et construit à Puyricard l'hôtel "Clos Guiot".

Vers 1975, il vend l'immeuble "Clos Guiot" à l'Université qui y installe les écoles ENPC et IAE.

Loin de rester inactif, il prend toutefois sa retraite dans sa propriété de famille de Puyricard, entouré de sa famille, et rejoint ses ancêtres Puyricardens depuis avant le 17ème siècle, en 1983, âgé de 82 années bien remplies.

Ce fut un homme de caractère, volontaire, voire autoritaire, et actif, il céda gratuitement à la ville d'Aix la parcelle de terrain qui est aujourd'hui un parking face à l'école Maurel.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demande mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** la dénomination suivante sur le secteur de Puyricard : «**Place docteur Jean Marie ROURE**» pour la place, conformément au plan joint.

DL.2017-48 - DENOMINATION DE VOIE - PLACE DOCTEUR JEAN-MARIE ROURE -
SECTEUR DE PUYRICARD-

Présents et représentés	: 50
Présents	: 40
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 50
Pour	: 50
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

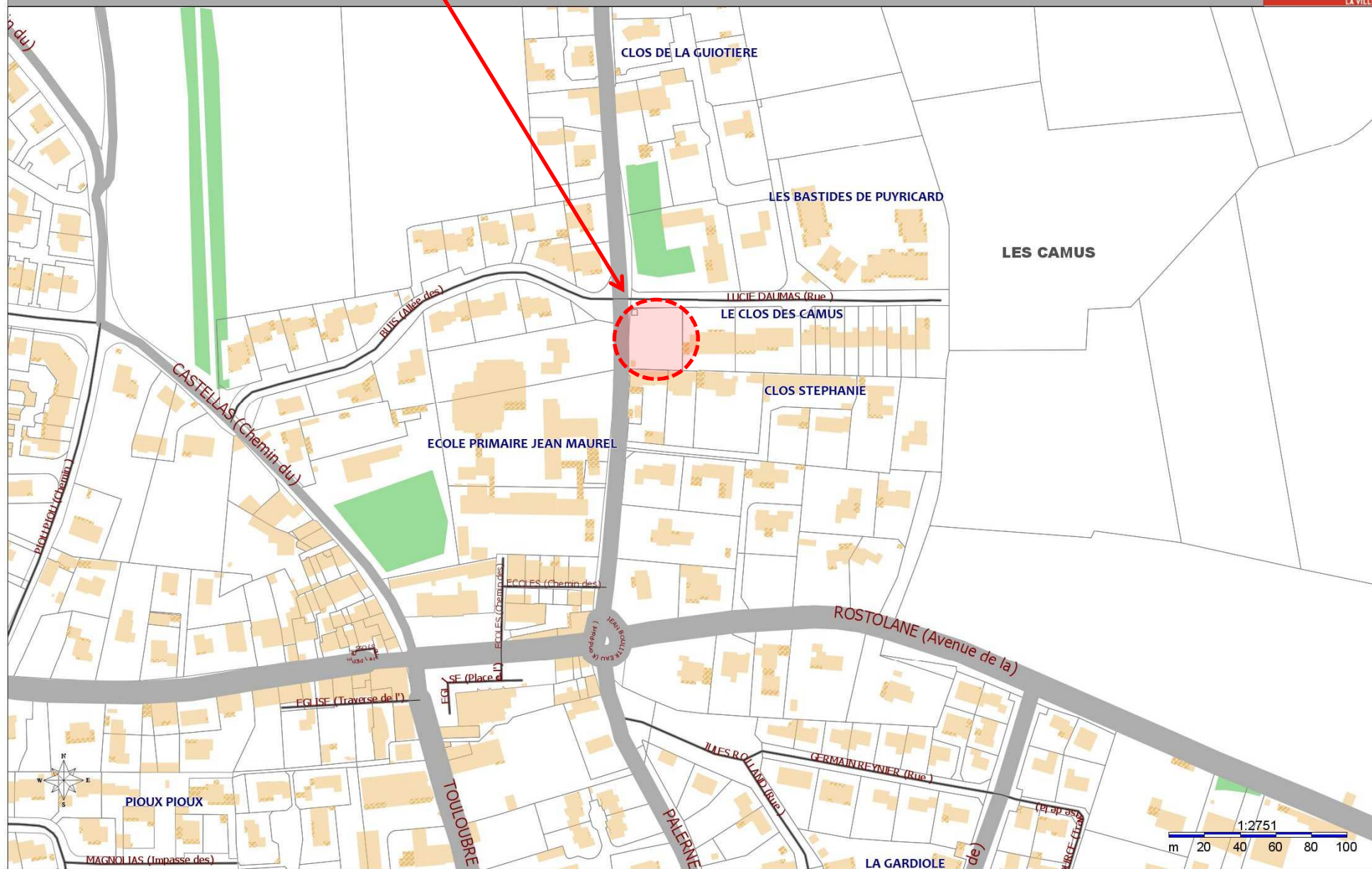
Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

Place Docteur Jean-Marie ROURE



Place Docteur Jean-Marie ROURE

LE CLOS DES CAMUS

CLOS STEPHAN

ECOLE PRIMAIRE JEAN MAUREL

CAMUS (Boulevard)

LUCIE DAUMAS (Rue)

